

Positionnement de l'ORIV sur l'intégration



Document réalisé à l'occasion de la Journée d'étude « **Renouveler le regard sur les enjeux d'intégration sociale** », organisée par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV), le 22 mai 2015 à Strasbourg.

La notion d'intégration est une notion complexe dans la mesure où ce terme désigne à la fois un **processus** et les **politiques qui ont pour objet de faciliter sa mise en œuvre**.

Par ailleurs, son caractère récurrent et injonctif à l'égard des immigrés et surtout des descendants d'immigrés (pourtant, au regard de la politique publique, non concernés par ce processus) est à l'origine d'un rejet de la notion par de nombreuses personnes.

La complexité de cette notion tient aussi à une définition tardive dans les textes et basée sur une dimension normative. L'intégration « républicaine » est en effet « *appréciée en particulier au regard de son engagement [l'engagement du migrant] à respecter les principes qui fondent la République française, du respect effectif de ces principes et de sa connaissance suffisante de la langue française* » (loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration).

L'ORIV entretient avec la notion d'intégration une relation particulière dans la mesure où l'association a été créée et s'est développée en écho à l'histoire institutionnelle de cette notion et au regard des difficultés identifiées, par un certain nombre d'acteurs, dans sa mise en œuvre.

Avec la création de l'Observatoire, il s'agissait en effet de :

- **mieux appréhender le processus d'intégration** des populations immigrées et les freins rencontrés par celles-ci du fait de leurs caractéristiques socio-démographiques comme des conditions d'accueil (objectives et subjectives) de la société,
- **permettre la diffusion de connaissances**, notamment statistiques, et de ressources adaptées sur un sujet porteur de représentations et d'incompréhensions.
- tout en apportant un **appui aux politiques publiques** (locales comme nationales) visant à favoriser l'intégration

Au fil du temps, l'ORIV a affiné son analyse sur ce sujet.

L'intervention de l'ORIV dans le domaine de l'intégration s'inscrit dans le **cadre prescrit par la conception sociologique de la notion d'intégration**. Emile DURKEIM, sociologue, place la notion d'intégration au fondement du lien social. Le terme désigne à la fois :

- un **état du système social**. Ainsi une société sera considérée comme intégrée si elle est caractérisée par un degré élevé de cohésion sociale,
- la **situation d'un individu ou d'un groupe qui est en interaction avec les autres groupes ou individus**, qui partagent les valeurs et les normes de la société à laquelle il appartient.

A ce titre, il s'agit de prendre en compte la **dimension normative** (mise en avant dans l'approche en termes de politiques publiques) mais aussi la **dimension dynamique** souvent occultée (phénomène impliquant l'ensemble de la société et multidimensionnel). L'intégration y est donc entendue comme un **processus central pour la cohésion sociale et nationale** qui implique l'ensemble des parties prenantes de la société dans une logique d'interaction et d'interdépendance.

Agir dans cette perspective suppose de prendre en compte la complexité du processus et les différentes dimensions qui le structurent, en les travaillant conjointement. Il s'agit donc tout à la fois :

- **d'agir sur les conditions objectives d'existence des migrants** : absence de maîtrise de la langue, droits distincts, non-connaissance des droits sociaux, traumatismes psychologiques de la migration, difficulté de transmission éducative et familiale,
- **de permettre un traitement égalitaire des personnes** : les difficultés auxquelles sont confrontés certains publics, immigrés ou descendants d'immigrés, ne sont pas liées à un « déficit d'intégration », mais à des obstacles émanant de leur environnement en termes d'égalité de traitement.
- **de lever les obstacles subjectifs**, qui sont liés aux représentations à l'œuvre par rapport au processus migratoire, aux populations qui le vivent ou qui y sont référés mais aussi aux liens antérieurs entre la France et les pays d'émigration. A ce titre, il s'agit donc de travailler sur la société dans son ensemble.

L'ORIV considère que **l'intégration sociale se structure et trouve tout son sens au niveau local** dans la mesure où c'est le cadre de vie du migrant. C'est la raison pour laquelle l'association a toujours porté une attention particulière dans l'accompagnement de l'action publique que ce soit à l'échelle régionale, départementale ou encore au niveau des collectivités. La complexité de sa mise en œuvre explique l'intérêt porté par l'association aux « politiques locales d'intégration » et à toutes les démarches visant à appuyer les acteurs locaux.



**Observatoire Régional
de l'Intégration et de la Ville**

1 rue de la course,
67000 Strasbourg
tél : 03 88 14 35 89
fax : 03 88 21 98 31
mel : contact@oriv.fr
site : www.oriv-alsace.org